

Initiatives ministérielles

Neuvièmement, les avertissements sur les dangers pour la santé qui figurent sur les paquets de cigarettes sont plutôt vagues. Le gouvernement devrait obliger les fabricants à être plus précis. Le comité en a donné un exemple, mais la question n'a pas été abordée par le gouvernement.

Dixièmement, il faut interdire complètement la publicité relative au tabac.

D'après ce que me disent mes électeurs et les Canadiens, il est clair que le gouvernement a une fois de plus adopté une loi à laquelle s'oppose manifestement la majorité des Canadiens. Le gouvernement continue de faire voter à la hâte dans cette Chambre ces projets de loi, alors que la majorité des Canadiens les jugent inacceptables.

Les réformistes estiment que la santé des Canadiens devrait venir en priorité pour le gouvernement. Celui-ci a sacrifié cet élément en abaissant les taxes sur les cigarettes et les Canadiens auront un jour l'occasion de se prononcer sur la sagesse de cette décision. Mais il sera peut-être trop tard.

Pas grand-chose n'a changé depuis que nous avons commencé à débattre de cette question. Le gouvernement semble avoir un programme et aucune suggestion sensée ne l'obligera à jamais le modifier. Je trouve cela très regrettable. J'espère que ses membres écoutent comme ils le prétendent.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ça fait drôle de parler d'un projet de loi qui semble, en même temps, mettre de l'avant une diminution de taxes sur le tabac et d'y retrouver aussi, sans aucun rapport avec le reste des mesures, une mesure concernant le transport aérien. Celle-ci est certainement la mesure à laquelle nous nous opposons le plus dans tout le projet de loi. Je vais situer un peu le projet de loi et parler de ce qui a mené à ce projet de loi, de ce qu'on appuie et de ce qu'on n'appuie pas.

Tout d'abord, on doit se rappeler qu'on avait un sérieux problème de contrebande de cigarettes, plus particulièrement au Québec, très grave aussi en Ontario et s'aggravant de plus en plus dans les autres provinces. C'est un problème qui se propageait d'Est en Ouest. Évidemment, la contrebande n'avait pas encore atteint, en tout cas pas dans les mêmes proportions, les provinces les plus à l'ouest au Canada.

Pour pallier ce problème, étant donné que la situation avait traîné en longueur depuis quelques années, il est à toutes fins pratiques presque impossible d'en arriver à une solution sans avoir dans ce plan une diminution des taxes, c'est-à-dire, se servir des arguments du prix, des incitatifs reliés au prix pour ramener les acheteurs vers le marché légal.

• (1135)

Le prix des cigarettes ayant augmenté considérablement durant les cinq ou sept dernières années a fait en sorte que les consommateurs de plus en plus «tannés» de ce fardeau de plus en plus large, avec des mesures aussi de plus en plus difficiles au niveau de la fiscalité dans son ensemble, cela a poussé les consommateurs à aller vers l'économie souterraine, à aller sur le marché noir et ce, en toute bonne conscience pour les contribuables,

alors qu'ils achetaient couramment ces produits-là et c'était devenu très répandu, une pratique courante.

On a tenté d'adopter certaines mesures pour remédier à la situation, mais rien n'a fonctionné, surtout qu'on sait très bien qu'il y avait très peu de contrôle réel sur le terrain, et maintenant, même si on avait mis toute la GRC, toute la Sûreté du Québec et tout le monde dans le coup, il aurait été très difficile de régler le problème, étant donné qu'il était très répandu. On a laissé le temps à un réseau de contrebande de s'installer, de prendre le marché et de faire du service d'excellente qualité, allant même jusqu'à offrir du service à domicile, tellement on a attendu longtemps.

Donc, nous, au début de la session, nous avons incité fortement le gouvernement à bouger, à agir rapidement après de longues pressions et surtout après le mouvement MATRAC, où on se souvient qu'à Québec les commerçants à leur tour ont décidé de défier la loi. Le problème était devenu nettement hors de contrôle et à ce moment-là le gouvernement a décidé de bouger. Donc, pour ce qui est de la diminution de la taxe comme tel, il n'y a pas un problème majeur.

Il y a beaucoup de gens, par exemple, qui disent qu'il faut être très prudent. On connaît tous les effets très négatifs de l'utilisation des produits du tabac et puis, ce n'est certainement pas notre objectif d'en encourager la consommation. Cependant, ramener les gens sur le marché légal est une de nos préoccupations et vient inciter à respecter notre système de loi et le système qu'on se donne comme cadre de fonctionnement dans la société.

Sauf qu'ici, en même temps qu'on a introduit des mesures, on a dit qu'on mettrait de l'avant un plan de lutte, un plan pour inciter les gens à ne pas consommer ce produit-là, qu'on allait mettre une grosse campagne sur pied pour prévenir, surtout chez les jeunes, des effets néfastes du tabac.

Donc, une des mesures du projet de loi qui était une surtaxe sur les bénéfices des producteurs de tabac, sur les manufacturiers de tabac, va servir à financer ce plan-là. Ici, cependant, on doit émettre une première réserve. Le plan qui verra à émettre des mesures pour dénoncer les effets nocifs de l'utilisation des produits du tabac sera d'une durée de trois ans, alors qu'à première vue, la surtaxe sera d'une durée plus longue ou permanente.

Au bout de trois ans, ces revenus qui devaient servir à lutter contre la consommation des produits du tabac seront nettement amoindris du fait qu'on ne consacra plus ces sommes d'argent. Il aurait fallu s'assurer que l'argent aille directement à la surtaxe. D'ailleurs, les revenus de la surtaxe sont plus élevés que le montant investi dans le plan mis de l'avant par la ministre de la Santé, qui est un plan de 185 millions sur trois ans, alors qu'on prévoit que les revenus de la surtaxe seront d'au moins 210 millions de dollars. Là, il y aurait matière à s'interroger sur le fait que ces sommes-là ne sont pas consacrées directement alors que c'est ce qu'on nous avait dit à l'annonce du plan de lutte à la contrebande.

Il y a des mesures, il y a la surtaxe qui vise aussi un peu à pénaliser les gens qui auraient beaucoup collaborer avec tous ceux qui ont mis un réseau de contrebande sur place, donc un peu une mesure pour punir, si on veut, les producteurs, sauf qu'on sait très bien qu'assez facilement ils pourront le refiler éventuel-